

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)
paji@u-bourgogne.fr

ARRETE

Constitution du comité électoral consultatif

- Vu le code de l'éducation, notamment son article D 719-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Bourgogne, notamment son article 40 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 4 Mars 2016 portant élection de Monsieur Alain Bonnin dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne ;

Le comité électoral consultatif est constitué comme suit :

En qualité de membres de droit :

- Monsieur Frédéric Debeaufort – vice-président du conseil d'administration
- Madame Ambre Adamiak – vice-présidente déléguée à la vie étudiante et à la démocratie étudiante
- Monsieur Gilles Chartraire – représentant désigné par Madame la Rectrice de l'académie de Dijon

En qualité de responsables administratifs des composantes :

- Monsieur Hatim Lagrimi
- Monsieur Denys Martre

En qualité de représentant(e)s des listes élues au conseil d'administration :

- Monsieur Yves Ballay
- Monsieur Sébastien Chevalier
- Monsieur David Cousson
- Monsieur Alexandre Fournier
- Madame Murielle Tinelli
- Monsieur David Jacotot
- Madame Virginie Kilani
- Madame Peggy Cenac-Guesdon

Fait à Dijon,

Le 14 Novembre 2019,

Le Président de l'université de Bourgogne

Alain Bonnin

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Alain HELLEU